



concernant la sélection FPC IDE

« Le référentiel de la formation en sciences infirmières est actuellement en cours de révision au niveau national. Cela signifie que les modalités d'accès à la sélection FPC pourraient évoluer dans les prochains mois. Par exemple, le baccalauréat pourrait devenir obligatoire, ou une démarche de demande d'équivalence pourrait être nécessaire pour les personnes qui n'en sont pas titulaires.

A ce jour, aucune décision officielle n'a encore été communiquée, et nous ne disposons pas d'informations précises sur les futures conditions d'admission ou de demande d'équivalence de diplôme.

Les inscriptions au sein des IFSI se font donc sur les critères actuellement en vigueur.

Nous vous invitons simplement à rester attentifs aux prochaines mises à jour : nous communiquerons sur notre site internet dès que nous aurons des éléments concrets ».